

**LES ACTES DU CYCLE 2011-2012
DES CONFERENCES SUR LES LIBERTES ET LES DROITS
FONDAMENTAUX**



Institut des Droits
de l'Homme de la Martinique

**LE CYCLE DES CONFERENCES SUR LES LIBERTES
ET LES DROITS FONDAMENTAUX**

Année 2011-2012

LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LES DROITS DE L'HOMME
Vendredi 3 février 2012

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT



Raymond AUTEVILLE
*Ancien Bâtonnier de l'Ordre
PRESIDENT DE L'IDHM*

Madame la Directrice de l'I.E.J. Martinique,
Mesdames et Messieurs,
Chers Etudiants,
Chers Membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,

Un mois déjà, depuis notre dernière Conférence. Comme le temps passe vite.

En tout cas, j'ai toujours le même plaisir à vous retrouver, pour échanger avec vous, sur des sujets importants.

Hier, le 02 février 2012, c'était la journée mondiale des zones humides, décrétées par l'O.N.U., en commémoration de la signature de la convention sur les zones humides, le 02 février 1971, dans la ville iranienne de RAMSAR.

La protection des zones humides, participe de la protection de la diversité culturelle et biologique.

Les zones humides sont habitées et respectées, depuis la nuit des temps, par une population qui vit en symbiose avec elles.

Cette population possède des connaissances propres, acquises par l'expérience et l'observation. Ce sont des savoirs traditionnels.

La Convention sur la Diversité Biologique de 1992, en son article 8 j, exige des Etats membres, de :

« respecter, préserver et maintenir les savoirs, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales, qui représentent les modes de vie traditionnels nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ».

Les savoirs traditionnels ne concernent pas seulement la diversité biologique, mais également, les expressions culturelles, le langage, les relations sociales, la spiritualité, et la façon d'appréhender le monde.

Mais, sous prétexte de partage avec les autres civilisations, dites modernes, on a assisté à l'exploitation des connaissances traditionnelles, à des fins commerciales.

Ainsi est posée l'importante question de la protection des savoirs traditionnels contre le piratage par certains, pour déposer des brevets, par exemple.

Nous sommes donc au cœur du sujet de la Conférence de ce soir :

« les savoirs traditionnels et droits de l'Homme ».

Merci Maître KIMINO, d'avoir proposé de nous entretenir de ce sujet, ô combien important.

Je cède sans tarder la parole à Madame la Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Martinique.

Le Président
Raymond AUTEVILLE
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

